



Cérémonie officielle marquant le 30^{ème} anniversaire de l'Accord général de Victoria

Intervention de Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

10 janvier 2014 - National House, Victoria, Seychelles

Monsieur le président de la République des Seychelles,
Messieurs les ministres des Affaires étrangères des
Etats membres de la Commission de l'Océan Indien,
Madame l'ambassadeur déléguée à la coopération dans
l'océan Indien,
Madame et Messieurs les Officiers permanents de
liaison,
Mesdames et Messieurs,



C'est avec émotion que je participe aujourd'hui au trentième anniversaire de l'Accord général de Victoria qui a institué la Commission de l'océan Indien.

Le chemin parcouru depuis 1984 est pour nous tous un motif de fierté ! Je suis heureux de pouvoir saluer, à cette occasion, les signataires de cet accord historique présents parmi nous aujourd'hui. Je reconnais Maxime Ferrari, alors ministre du Plan et des Affaires étrangères des Seychelles, Anil Gayan, ministre des Affaires étrangères de Maurice. Il me plaît de souligner que le Dr Ferrari était déjà là, à Port Louis, en décembre 1982, quand nous avons jeté les bases de notre future organisation. Nous avons une pensée émue pour ceux qui ne sont plus là, je pense au ministre Jean Rabemananjara de Madagascar.

Depuis, renforcée par l'adhésion de La France/Réunion et l'Union des Comores, la COI facilite grandement la mise en commun des moyens des pays membres et les fédère autour des valeurs communes de solidarité et de partage. Cette ambition politique de coopération, déclinée désormais par un large éventail de projets



communs, a pu se réaliser par la volonté politique de nos Etats mais aussi avec le concours d'un nombre croissant de partenaires de premier niveau. C'est grâce à leur confiance renouvelée que la COI a pu agir autant en faveur de l'intégration économique régionale, de la protection de l'environnement, de la stabilité politique, de la lutte contre la piraterie, de la promotion de la santé publique, de la culture et de la promotion des femmes et des jeunes.

Mais nous ne sommes pas ici uniquement pour célébrer nos réalisations passées. Nous sommes venus organiser l'avenir.

Déjà notre organisation s'est engagée dans une nouvelle génération de projets, nous avons lancé des chantiers que l'on peut qualifier de « structurants » pour l'Indianocéanie. Je pense à la desserte maritime et aérienne et à la connectivité numérique qui sont au cœur du processus de désenclavement physique, commercial et intellectuel de notre région. Nous ne le dirons jamais assez : les hommes et les femmes de nos pays doivent pouvoir communiquer et se déplacer aisément, à l'intérieur de notre région, et à la



découverte du plus vaste monde et sans se ruiner. C'est une condition *sine qua non* pour que le potentiel de nos peuples puisse s'exprimer. Les contraintes que nous leur faisons subir est un frein à notre développement commun.

Instruits par les échanges du symposium de Maurice, en mai 2013, la COI a rédigé un plaidoyer qui démontre la nécessité impérieuse d'une approche coordonnée en matière de transport aérien. « *Les Ailes de l'Indianocéanie* » poussent à la réflexion et plus encore à l'action. Il en va de notre intégration et de notre compétitivité. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet qui intéresse au plus haut point les Seychelles, et à juste raison.

Confrontée à des enjeux complexes, soumise à des demandes croissantes de la part des Etats membres et de la société civile, la COI doit persévérer dans sa réorganisation interne et avancer sur la voie de la professionnalisation et du renforcement de ses capacités. Beaucoup a été fait et je crois honnêtement que nous disposons d'un outil de plus en plus efficace.



Mais il faudrait au Secrétariat des moyens que nous n'avons pas pour aller beaucoup plus loin.

Au-delà de notre architecture institutionnelle, améliorable à terme, il nous faut d'abord consolider la composante financière et comptable de notre organisation. C'est, à mes yeux, la prochaine étape de notre montée en puissance pour être en mesure, notamment, de signer en 2015 l'Accord de contribution avec l'Union européenne.

Mesdames, Messieurs,

Les défis qui se posent à nous pour les 30 ans à venir sont complexes. Ils requièrent des engagements politiques sans ambiguïté.

Il faut d'abord que la COI gagne en autonomie, notamment budgétaire. Avec la fin du régime des Accords de Cotonou, c'est une page de notre relation avec l'Union européenne qui se clôt. Dans le cadre du prochain 11^e Fonds Européen de Développement, notre principal partenaire s'attend à une implication plus conséquente de nos Etats. Nous devons bien mesurer les efforts que cela implique.



La recherche de notre autonomie financière doit nous amener aussi à regarder au-delà de notre pré carré. Rien ne nous interdit de rechercher de nouveaux partenaires de développement, par exemple les fonds souverains. Rien ne nous interdit, non plus, de réfléchir à l'opportunité de créer un Fonds de développement régional.

Regarder l'avenir, c'est aussi évoquer l'élargissement de notre organisation à de nouveaux Etats. Nous devons peser précisément le pour et le contre et, si nécessaire, rechercher de nouvelles formules innovantes. Nous sommes en train de mener une réflexion sur la question : Elargissement ou approfondissement ? La question ne peut plus être éludée.

Faire face aux enjeux du futur, c'est aussi dynamiser l'action diplomatique de notre organisation. Au-delà de notre contribution à la stabilité et à la démocratie, comme à Madagascar, nous devons être encore plus présents sur la scène internationale. Dans le cadre de la diplomatie multilatérale environnementale, la COI peut faire valoir la situation spécifique des petits Etats



insulaire en développement en assurant effectivement la coordination du groupe AIMS dans la perspective du Sommet de Samoa.

Notre organisation doit aussi donner un contenu plus affirmé à son statut d'observateur au sein de l'Union africaine. Nous devons y porter nos valeurs, nos préoccupations et nos attentes au moment où l'Afrique devient le nouvel horizon de nos investisseurs indianocéaniens.

Monsieur le Président de la République, chers amis,

Personne ne contestera que l'existence de la COI et la valeur ajoutée de ses projets ont permis à nos pays de jeter les bases d'un avenir plus serein. En valorisant son socle identitaire, naturel et culturel, notre organisation a fait la preuve qu'elle était bien plus qu'une commission : elle est devenue au fil du temps une Communauté de destin qui exprime sa foi dans l'avenir commun de l'Indianocéanie. En cette année du 30^e anniversaire de l'Accord de Victoria, je ne vois pas de plus beau cadeau que nous pourrions faire à nous-mêmes que de passer de l'idée technique de « Commission » à l'ambition ardente de



« Communauté ». C'est peut-être un beau sujet à débattre par nos chefs d'Etat et de gouvernement lors du prochain Sommet.

Je remercie le gouvernement des Seychelles, en particulier le président James Michel et mon ami le ministre Jean Paul Adam, pour nous avoir offert l'occasion de célébrer ensemble ce trentième anniversaire de l'Accord général de Victoria.

A travers la COI, nos petits pays ont prouvé qu'ils sont capables, ensemble, de faire de grandes choses. Ce mouvement d'intégration se poursuivra, j'en suis sûr, parce qu'il va dans le sens de l'Histoire.